

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL DE BOURGES**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Marché public de travaux : réfection et mise en sécurité incendie
du tribunal judiciaire de Châteauroux**

**Lot 1 : Menuiserie
Lot 2 : Electricité Courant faible - courant fort
Lot 3 : Désenfumage**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Article L. 2123-1 et article R. 2123-1 du code de la commande publique

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Le 17 octobre 2025 à 14h00**

SOMMAIRE

1- ACHETEUR PUBLIC	3
2- OBJET DU MARCHE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	3
3- CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
4- CONDITIONS DU MARCHE.....	5
5- REMISE DES OFFRES.....	7
6- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	11
7- DIVERSITE EGALITE FEMMES / HOMMES.....	14
8-AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	14
ANNEXE – ATTESTATION DE VISITE.....	16

SECTION 1 : ACHETEUR PUBLIC

Identification de l'organisme qui passe le marché :

TYPE D'ACHETEUR PUBLIC : L'acheteur public est l'Etat

DENOMINATION:

Etat – Ministère de la Justice – Cour d'appel de Bourges

Représenté par Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Bourges et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour (désignés par décret n°2007-352 du 14 mars 2007, relatif aux services administratifs régionaux judiciaires).

ADRESSE : 8, rue des Arènes – CS 60138 - 18021 BOURGES CEDEX

TELEPHONE : 02.48.68.34.56 ou 02.34.34.70.35

TELECOPIEUR : 02.48.69.59.15

MEL : rgpi.sar.ca-bourges@justice.fr et ddarj.sar.ca-bourges@justice.fr

SECTION 2: OBJET DU MARCHE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Objet du marché :

Le présent marché est un marché de travaux ayant pour objet la réfection et la mise en conformité de l'installation du système de sécurité incendie du Tribunal Judiciaire de Châteauroux ;

Le marché est allotri en trois lots découpé comme suivant :

Désignation des lots	
Lot n° 1	Menuiserie
Lot n° 2	Électricité courant faible-courant fort
Lot n° 3	Désenfumage

Type de marché : Marché de travaux

Nomenclature – Classification CPV :

- LOT 1 : 45421000-4
Objet principal : Travaux de menuiserie
- LOT 2 : 45312100-8
Objet principal : Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

- LOT 3 : 45343000-3

Objet principal : Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

SECTION 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Mode d'appel à la concurrence

La présente consultation est conduite en référence à l'article L. 2123-1 et aux articles R. 2123-1 du code de la commande publique.

Décomposition en lots

Les prestations sont réparties en trois lots définis à l'article 2 ci-avant et feront l'objet de trois marchés distincts.

Les soumissionnaires ont la faculté de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour chaque lot donnant lieu chacun à un marché distinct plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90), à compter de la date limite de réception des offres.

Contenu des documents de la consultation

Les documents de la consultation, remis gratuitement à chaque soumissionnaire, comprennent :

- Le présent règlement de la consultation commun aux trois lots, et son annexe ;
- L'acte d'engagement (à compléter obligatoirement – un par lot) et son annexe 1 DPGF (à compléter obligatoirement - une par lot) :
- Le CCAP commun aux trois lots ;
- Le CCTP et ses annexes, communs aux trois lots ;
- Le cadre de réponse valant mémoire technique du titulaire (à compléter obligatoirement - un par lot).
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.
- le rapport initial du contrôle technique ;
- le diagnostic Amiante Avant Travaux ;
- le plan de situation ;
- la notice de sécurité incendie ;

Langue devant être utilisée dans l'offre

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre, doivent être rédigés en langue française.

Modifications de détail au dossier de consultation

Des modifications de détail pourront être apportées au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise de l'offre, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Visite obligatoire

La visite du site est obligatoire pour les trois lots : Elle aura lieu **le 30 septembre 2025 à partir de 10h00** au **Tribunal judiciaire de Châteauroux, place Lucien Germereau, 36000 Châteauroux**.

Les candidats prendront préalablement attaché avec le technicien immobilier de la cour : immo.sar.ca-bourges@justice.fr

Un certificat de visite sera remis aux candidats lors de la visite.

L'absence du certificat de visite conduira à considérer l'offre comme irrecevable.
L'offre ne sera pas examinée si la visite obligatoire du site n'a pas été effectuée.

SECTION 4 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Forme du marché et prix

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire

Variantes : Voir CCTP fixant les critères techniques requis.

Options : aucune option n'est définie dans le marché.

Lieux d'exécution

Tribunal judiciaire de Châteauroux, place Lucien Germereau, 36000 Châteauroux.

Durée du marché :

Le présent marché est conclu à compter de la notification et pour une durée de 5 mois.

Renseignements d'ordre administratif

- **Publicité au Bulletin officiel des annonces Marchés Publics + PLACE : mercredi 17 septembre 2025.**
- **Date limite de réception des offres : vendredi 17 octobre 2025 à 14h00**

SECTION 5 : REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La présente consultation est passée en application des articles R.2132-7 et suivants du code de la commande publique, portant sur les communications et échanges d'informations par voie électronique.

Les documents de la consultation (DC) sont donc disponibles sur le site de la place de marché interministérielle pour la dématérialisation et la modernisation des procédures d'achat public www.marches-publics.gouv.fr.

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre du présent appel d'offres.

Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- consulter les avis publiés sur le site ;
- retirer le DCE dans son intégralité ou partiellement ;
- poser des questions sur le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- répondre par voie électronique ;
- être tenus informés des rejets.

Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Dans le cas où ces avis auraient fait l'objet d'une publication directe sur les sites du BOAMP et/ou du JOUE, ces derniers font foi.

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- du manuel d'utilisation ;
- des conditions générales d'utilisation ;
- des pré requis techniques.

Ces documents décrivant l'utilisation du site www.marches-publics.gouv.fr font partie intégrante du règlement de consultation.

La transmission des offres se fera uniquement par voie électronique à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr

La date limite de dépôt des offres est fixée au 17 octobre 2025 à 14h00.

Remarque préalable :

Le soumissionnaire doit se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site.

Retrait des documents de la consultation (DC) :

Pour retirer les DC, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification.

A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Modification apportée aux DC :

Toute modification des Documents fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

Questions posées sur le cahier des charges :

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique pendant la durée décrite à l'article 8 du présent Règlement de la Consultation (RC). Ils peuvent le faire par la voie électronique via le bouton « Déposer une question » qui apparaît dans la rubrique correspondante à la consultation du DCE. Les soumissionnaires ayant utilisés cette voie, recevront la réponse par ce service.

Dépôt de l'offre :

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Anti-virus :

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Gestion des réceptions de plis hors délais :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt telles qu'indiquées dans l'Avis d'Appel à la Concurrence sera considéré comme hors délai.

Double envoi : Le candidat peut faire parvenir à l'Administration, dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde sur

un support physique électronique ou sur un support papier, placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

5.2 : CONTENU DES PLIS

Les candidats devront produire, à l'appui de leur offre, les renseignements et documents suivants, nécessaires à l'appréciation de leurs capacités :

SITUATION JURIDIQUE

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant :
 - n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ;
 - être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les formulaires DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (Déclaration du candidat) peuvent éventuellement être utilisés ; ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie « www.economie.gouv.fr » / DAJ / Commande publique / Formulaire de la commande publique / DC.

Ces formulaires devront comporter la signature originale de la personne habilitée à engager la société.

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE – REFERENCES REQUISES

- Chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité,

CAPACITE TECHNIQUE – REFERENCES REQUISES

- Liste des références de moins de trois ans pour les prestations similaires précisant les contacts clients (nom et numéro de téléphone), si elles existent : indiquer le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat : conditions générales d'exploitation, organisation de l'entreprise, moyens en personnels et matériels, certifications ISO si elles existent.

Si certaines de ces pièces sont absentes ou incomplètes, l'Administration pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans le délai de 48 heures.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Formulaire DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

OFFRE

- L'acte d'engagement (un par lot) sur lequel l'offre sera établie ; *la signature de ce document par un représentant habilité du titulaire sera exigée lors de l'attribution du marché (signature papier ou électronique, au choix de l'attributaire) ;*
- Annexe 1 de l'acte d'engagement : cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (un par lot), dûment complété ;
- En cas de sous-traitance déclarée, le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier l'exécution de certaines prestations. A cet effet, il convient d'adresser une demande d'acceptation de sous-traitant, qui est à formuler pour chaque sous-traitant, accompagnée des pièces visées au paragraphe « Situation juridique » (excepté lettre de candidature) ;
- Le cadre de réponse valant mémoire technique (un par lot) dûment complété (seuls les éléments de réponse reportés sur ce document par le soumissionnaire motiveront les notes attribuées et ces éléments engagent contractuellement ce dernier) ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Le certificat de visite du site signé par un représentant de l'Administration. L'absence de ce document conduira à considérer l'offre comme irrecevable ; aucune offre ne sera examinée si la visite du site n'a pas été effectuée ;
- Une attestation d'assurance.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, le CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

SECTION 6 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et 2 du code de la commande publique.

Les offres ne respectant pas les exigences du cahier des charges seront déclarées irrégulières et ne seront pas, de ce fait, intégrées dans l'analyse comparative des offres. Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :

- **La valeur technique de l'offre : 50 points**

Le critère de la valeur technique de l'offre sera apprécié sur la base des sous-critères suivants :

Moyens humains et capacités professionnelles : 15 points

Moyens matériels et techniques : 15 points

Méthodologie d'exécution des prestations : 20 points

La notation du critère technique sera issue de l'analyse des éléments indiqués dans le cadre de réponse fourni dans les DC et complété par le soumissionnaire lors de la remise de son offre.

Pour rappel, le cadre de réponse est obligatoire et par ce document, le soumissionnaire s'engage contractuellement sur les moyens humains et matériels et l'organisation qu'il décrit.

Les réponses « d'ordre général » ne seront gratifiées d aucun point.

- **Le montant de l'offre : 45 points**

L'examen du prix se fera par calcul expliqué ci-dessous selon les données complétées dans la DPGF en annexe de l'acte d'engagement (45 points).

Montant: Le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante (sur la base du prix indiqué dans l'acte d'engagement) obtiendra la note de 45. Pour déterminer la note des autres candidats, il sera fait application de la formule suivante :

$$N = M/A * 45$$

Dans laquelle N correspond à la note de l'offre analysée, M à l'offre la moins disante et A à l'offre analysée.

- **La démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) : 5 points**

Le critère de la démarche RSE sera apprécié sur la base des sous-critères suivants :

- L'engagement environnemental (3/5) ;
- Les ressources humaines (2/5) ;

La notation du critère RSE sera issue de l'analyse des éléments indiqués dans le cadre de réponse fourni dans les DC et complété par le soumissionnaire lors de la remise de son offre.

Les offres seront ainsi classées de la meilleure à la moins bonne. En cas d'égalité entre deux candidats, celui qui aura la meilleure note sur le critère de la valeur technique sera classé en meilleure position.

Nota :

Le marché ne pourra toutefois être attribué au candidat dont l'offre aura été retenue que si celui-ci produit dans un délai de huit jours francs à compter de la demande de l'Administration les documents suivants, en application des articles R. 2144-1 et suivants du code de la commande publique :

1. Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Dans le cas où il ne pourrait produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé. De plus, le marché pourra être résilié en cas d'inexactitude des renseignements ainsi exigés.

Remarque commune aux trois lots pour la valeur technique :

L'attention est attirée sur l'obligation de présenter une organisation homogène avec un interlocuteur unique en cas de groupement et de sous-traitance.

Remarque concernant les trois lots pour le prix des prestations :

Si la DPGF comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées en conséquence.

Il est cependant formellement spécifié que les erreurs et omissions relevées dans la DPGF, postérieurement à la date limite fixée pour le dépôt des offres ne pourront en aucun cas conduire à une modification du prix global offert.

Dans le cas d'erreur de multiplication, d'addition ou de report constatée dans la DPGF, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Par ailleurs, il est spécifié que la définition des prestations du marché est fixée par les documents établis pour la présente consultation.

La DPGF ne peut en aucun cas apporter de modifications à la définition de l'engagement contractuel.

Toutes les indications portées à cette décomposition du prix par les candidats, relatives à des restrictions, réserves, exclusions ou modifications de tout ordre sont réputées nulles de plein droit.

SECTION 7 : DIVERSITE EGALITE FEMMES / HOMMES

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (Ega-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat.

Dès lors, l'attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché :

https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES- JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm

Le questionnaire devra également être complété 2 mois avant la date de fin du marché.

SECTION 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre contact avec :

Mme Cyrielle HOUEE, responsable de la gestion du patrimoine immobilier
Service administratif régional de la cour d'appel de Bourges

Tel : 06 01 14 68 30

Mel : rgpi.sar.ca-bourges@justice.fr

Mme Séverine STREER, responsable des marchés publics
Service administratif inter régional de la cour d'appel de Dijon

Tel : 03 80 44 61 88

Mel : rgbmp.sar.ca-dijon@justice.fr

Toutefois, si la compréhension de certains éléments du dossier nécessitait des compléments d'information, la demande explicite devra en être formulée via l'adresse www.marches-publics.gouv.fr ; l'Administration regroupera les réponses aux différentes questions et les transmettra, dans les mêmes termes à tous les soumissionnaires concernés, au plus tard six jours avant la date limite pour la réception des offres.

REGLEMENT DE CONSULTATION - ANNEXE 1

ATTESTATION DE VISITE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE REFECTION DE L'INSTALLATION SSI DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHATEAUROUX

Je soussigné....., agissant
pour le compte de la société, atteste
avoir visité le site ci-dessous inclus dans le marché pour lequel je postule :

ET/OU (Rayer la mention inutile)

- LOT 1 : Menuiserie
- LOT 2 : Electricité – courant faible courant fort
- LOT 3 : Désenfumage

Juridiction	Date de la visite	Visa du directeur de greffe ou de son représentant
Tribunal judiciaire de Châteauroux		

A Châteauroux, le

Signature de l'entreprise ou de son représentant